AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2725
FR0006174348-DIV25

6 décembre 2016

Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général

BUREAU VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 décembre 2016, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Truth 2 S.à.r.l.[1] (5 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg) a informé l'Autorité des marchés financiers que suite à des acquisitions d'actions BUREAU VERITAS, elle détient, au 5 décembre 2016, 179 949 585 actions BUREAU VERITAS représentant 357 122 945 droits de vote, soit 40,70% du capital et 56,54% des droits de vote de cette société[2].

Cet accroissement de participation résulte de l'acquisition de 2 776 225 actions BUREAU VERITAS entre le 4 et le 28 novembre 2016.

[1] Contrôlée par Wendel SA, elle-même contrôlée par la société anonyme Wendel-Participations.
[2] Sur la base d'un capital composé de 442 149 600 actions représentant 631 674 083 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.